

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Télécopie : 03-80-51-81-72  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

<b>COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 22 SEPTEMBRE 2016 – 18 H 30 – GEVREY CHAMBERTIN</b>
---

Date de la convocation : 26 août 2016

Le 22 septembre 2016 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 12

Exprimés : 12

Présents : MM. BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PACOT Franck, PENNING Denis, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. ALLEXANT Christophe, PAILLET Gérard, POULLOT Hubert, REMY Claude.

Assiste : M. MORELLE Guy, représentant de la CLE de la Vouge

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 13 juin 2016
- PPRE :
  - o Dernière tranche du PPRE 2011-2015
  - o Première tranche du PPRE 2016-2020
- Travaux morphologiques en rivières :
  - o Vouge à Villebichot (inauguration)
  - o Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey
- Etudes sur les continuités écologiques des Moulins aux Moines et Bruet
- Etudes Morphologiques :
  - o Démarche opérationnelle sur la Vouge et la Varaude – Rendu de la phase 3
  - o Lancement de la démarche sur la Cent Fonts – Inter CLE
- Affaires diverses
  - o Bilan du contrat de bassin Vouge
  - o Décision Modificative Budgétaire n°1
  - o Compétence GEMAPI
  - o Pluviométrie et hydrologie de l'année 2016

\*\*\*\*\*

Le Président accueille les membres du bureau dans la nouvelle salle de réunion du SBV. Il présente les excuses des membres qui n'ont pu participer à la réunion de ce soir. Il présente Mlle MOMBERTRAND, arrivée le 1<sup>er</sup> juillet 2016, afin de prendre la succession de Mlle PILOUSU.

## I - Approbation du CR du 13 Juin 2016

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

## II – PPRE

### A. Tranche 2015

Le Président transmet la parole à M. PAPIILLON. Il explique que les travaux [en tranche ferme] se sont terminés par le broyage des bois sur la parcelle communale d'Esbarres. Il dit que les épis bois à réaliser sur Bessey les Côteaux se feront dans les prochaines semaines. M. BOILLIN Nicolas présente un fichier reprenant la totalité des engagements financiers du SBV au cours du PPRE 2011-2015. Il est possible d'extraire le coût par année, par tronçons, par type d'interventions,... A la demande, le SBV peut transmettre les informations aux communes, aux délégués. Pour information, près de 345 K€ ont été dépensés durant ces cinq années. Le taux de cofinancement (hors FCTVA) est de 25%.

### B. PPRE 2016-2020

Le Président redonne la parole à M. PAPIILLON. La signature de l'AP est effective depuis le 8 août 2016. Dans celui-ci est précisé que « Le pétitionnaire informera les riverains des droits et obligations qu'entraîne la réalisation de l'entretien par un syndicat dans le cadre d'une DIG, notamment au regard du droit de pêche ... Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée. ». Afin de se conformer à cet arrêté préfectoral, un courrier a été envoyé, au cours du mois d'août, aux 90 propriétaires concernés par la tranche 2016. Dans cette missive, il a été sollicité l'autorisation d'effectuer les travaux compris dans le PPRE mais aussi de connaître leur position sur le devenir du bois qui sera coupé. La limite de réception des réponses était fixée au 16 septembre. Une trentaine de courriers nous ont été retournés. En 2016, les refus d'entretien sont à signaler uniquement sur la Varaude à Izeure. Le bureau décide d'informer la commune sur la localisation des sites qui ne seront pas traités par le SBV.

M. PAPIILLON précise les cours d'eau à entretenir durant la prochaine campagne seront :

- La Vouge entre le délaissé d'Esbarres et le bois des Vingt Journaux,
- La Bièvre, entre la confluence avec la Vouge et la ferme de l'Abbayotte,
- La Cent Fonts, entre l'abbaye de Côteaux et la Forgeotte,
- La Varaude, entre Tarsul et Bessey-les-Côteaux,
- La Raie du Pont.

L'appel d'offre va être lancé prochainement. L'estimatif des travaux **en tranche ferme** s'élève à 18 000 €HT. Des comités géographiques, qui présenteront les lieux d'intervention, seront organisés au cours du mois de novembre.

- M. MORELLE s'interroge sur les motivations de certains refus,
- M. BOILLIN Nicolas et PAPIILLON expliquent que dans ces cas, le SBV ne peut absolument pas intervenir sur la propriété des personnes qui se sont opposées à sa proposition,
- M. MORELLE pense que certains ont eu peur des dégâts que pouvaient être occasionnés lors de l'intervention du SBV,
- M. BOILLIN Nicolas explique qu'auparavant l'enquête publique emportait l'accord des propriétaires si ceux-ci ne se positionnaient à ce moment ; désormais l'information faite directement par le SBV entraîne des réactions négatives qui n'existaient pas lors des deux premiers PPRE.

A la suite, M. BOILLIN Nicolas présente le courriel reçu le 6 septembre de l'Agence RM&C à propos de l'arrêt des cofinancements sur les travaux « habituels » en cours d'eau (restauration, entretien, travaux d'urgence).

Après un large débat, il est décidé d'interpeller l'agence de l'eau (par courrier) afin de manifester la surprise du SBV, de cette décision. Cette lettre pourrait être cosignée par la Présidente de la CLE. Elle sera transmise aux membres du bureau.

### **III - Travaux morphologiques**

#### **A. Vouge à Villebichot (inauguration)**

M PAPILLON explique que le 15 septembre, deux ans après les premiers travaux, les banquettes installées sur la Vouge à Villebichot ont été inaugurées. Il illustre son propos par plusieurs planches photographiques. Il précise que M.GRAPPIN, maire de la commune, est revenu sur l'historique du lavoir. M.COLLARDOT a rappelé les diverses conventions signées au cours des dernières années afin de prévoir l'ouverture des vannes durant plusieurs mois de l'année. Il dit que les relevés topographiques, engagés en 2016, vont continuer afin de confirmer l'absence d'impact du remous (fermeture des vannes) sur les usages agricoles.

Par ailleurs, M. PAPILLON précise que pour une efficacité optimale, les épis de diversification doivent être installés « pointe en amont ». Dans cette position, ils ne provoquent pas d'érosion des berges.

#### **B. Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey**

##### **i. L'Oucherotte à Longecourt en Plaine**

Le projet de morphologie sur l'Oucherotte a été abandonné :

- La convention bipartite a été proposée, dans une troisième version, à M. DE SAINT SEINE, le 7 juin,
- Le 24 juin, lors d'une conversation téléphonique avec M. COLLARDOT, celui-ci a refusé de la signer,
- Le 29 juin, un courrier a été envoyé en mairie et à M. DE SAINT SEINE afin d'officialiser l'arrêt du projet.

##### **ii. L'Oucherotte à Aiserey**

Le 11 janvier 2016, le Président, M. GELIN et l'équipe du SBV ont rencontré MM. VOYE et JANIN afin de faire le point sur les suites à donner.

Un CoPil, créé à l'initiative du SBV s'est réuni le 9 septembre 2016. Le SBV a proposé une déconnexion de l'Oucherotte et du plan d'eau de nature à répondre à leurs attentes et enjeux du site (agrément, pêche et inondations). La commune déterminera ce qu'elle souhaite entreprendre et une délibération devra entériner cette décision. M. VOYE a précisé qu'une réunion de présentation du projet aura lieu entre l'équipe municipale. Une rencontre, en mairie d'Aiserey, est prévue le 27 septembre avec M. ROSSI, chargé d'intervention de l'Agence de l'eau RM&C. La prochaine date de CoPil est fixée au 24 octobre 2016.

Après échange, le bureau demande à ce que le CoPil se réunisse après la prise de décision du conseil municipal.

##### **iii. Autres informations**

- Une réunion s'est tenue en juin avec les piégeurs référencés à la FREDON,
- Une animation avec l'école de Noiron-sous-Gevrey s'est déroulée fin juin et sera reconduite l'année prochaine ainsi qu'avec l'école de Marliens,
- L'entretien des banquettes, sur la Vouge à Vougeot, a été réalisé cette semaine.

### **IV - Etudes sur les continuités écologiques de la Cent Fonts sur les Moulins aux Moines et Bruet**

#### **A. Le Moulin aux Moines**

M LANIER explique qu'une deuxième version de l'étude a été remise par le cabinet BURGEAP, le 18 août dernier. Le débit minimum à conserver dans le bras de décharge est [encore] en cours de définition par la DDT21. La date de réunion de restitution de l'étude reste à définir (10 ou 11 octobre prochain). Par ailleurs, BURGEAP a transmis au SBV une « proposition d'avenant de régularisation » pour un montant de 1 050 € HT. M. LANIER propose une réponse eu égard à l'argumentaire du bureau d'études.

Dans les limites d'un coût de l'avenant acceptable (500 à 800 €HT), le bureau demande à M. LANIER d'engager une discussion avec le bureau d'études, dès lors où le retard semble être partagé.

#### **B. Le Moulin Bruet**

M. LANIER explique que le propriétaire a donné un accord de principe (écrit) sur le fait de confier la maîtrise d'ouvrage au SBV sur l'étude et les travaux correspondant le 15 mai 2016. Un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, fixant les cadres technique et financier (cf. délibération du bureau du 13 juin) du partenariat, lui a été transmis. Le propriétaire les a validés. La date de la signature de la convention est à définir.

## **V - Etudes Morphologiques**

### **A. Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée**

Mlle MOMBERTRAND rappelle qu'il existe une relation entre les prélèvements dans la nappe de Dijon Sud et le débit de la Cent Fonts en période critique. Le débit minimum biologique de la Cent Fonts est actuellement défini, en période d'étiage, à 170 l/s. Il est induit par la morphologie actuelle du cours d'eau (élargissement ancien). L'hypothèse est de réduire la largeur de la rivière, en lien avec le rétablissement de la continuité écologique menée sur le Moulin Bruet.

La rédaction du cahier des charges commun (morphologie et continuité) est en cours. Une version provisoire du document doit être transmise pour fin septembre 2016 au Conseil Régional BFC, pour instruction et attribution des financements (30%).

### **B. Démarche opérationnelle sur la Vouge et la Varaude**

Le Président explique que le dernier CoPil de l'étude s'est réuni le 15 septembre 2016. Il a été l'occasion de présenter les APD de phase 3 sur :

- La Varaude sur Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle (1500 ml avec intervention sur les deux rives),
- La Varaude en aval de Tarsul (600 ml en RG),
- La Vouge sur Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine,
  - o En amont et en aval de la D34 consistant à retravailler le chenal central (120 ml),
  - o En aval (sur 500 ml sur RG).

Le principe d'intervention consisteront à :

- Terrasser l'emprise du lit mineur,
- Restaurer le milieu rivulaire,
- Améliorer l'hétérogénéité et l'attractivité écologique,
- Tout en prenant en compte les sorties de collecteur de drains.

M. BOILLIN Nicolas rappelle que les travaux n'aggraveront pas la fréquence de débordement des rivières, tout en améliorant leurs qualités physiques en basses et moyennes eaux afin de conserver notamment les prélèvements agricoles.

Il explique que le CoPil a validé les principes suivants :

- Engagement de la démarche sur deux sites (Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine puis Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle),
- Réalisation d'une seconde plaquette de communication,
- Présentations [à venir] au conseil syndical puis devant les propriétaires,
- Réunion de cadrage avec les services de l'Etat (fin d'année 2016-début 2017),
- Lancement (délibération de la démarche) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

En parallèle et afin de sensibiliser les habitants, les agriculteurs, les riverains,... des prises de vues, par drone, seront réalisées dans les prochaines semaines. Des autorisations de survols seront sollicitées auprès des propriétaires (communes, AF, propriétaires privés,...) afin de faire ces images.

M. BOILLIN Nicolas évoque les financements qui sont attendus (80% + avance de l'agence de l'eau).

## **VI - Affaires diverses**

### **A. Bilan du contrat de bassin Vouge**

M. LANIER précise que suite à la présentation du document devant le Comité de Rivières du 12 juillet dernier à Brazey en Plaine, ses membres ont délibéré et approuvé le bilan du Contrat de Bassin Vouge. A ce moment, l'engagement d'un nouveau contrat de bassin Vouge 2017-2022 et les financements de l'Agence de l'Eau semblaient « acquis » jusqu'à la réception du courriel du 6 septembre (voir § II-B) indiquant qu'aucun contrat ne pourrait être signé avant 2019. Le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention s'achevant en 2018, de nouvelles règles de financement (refonte des taux d'aide, des conditions d'éligibilité des projets, ...) seraient redéfinies dans le 11<sup>ème</sup> programme en 2019.

Eu égard, à ces informations le bureau confirme sa volonté d'interpeller l'agence de l'eau RM&C rapidement sur ce sujet.

### B. Décision Modificative n°1

Afin de définir le choix du prestataire pour la migration comptable qui sera rendu nécessaire, au plus tard le 31 décembre 2016 (dématérialisation). Le SBV a reçu deux propositions (Berger Levrault et Cosoluce). Après un large débat, le bureau retient la proposition de Cosoluce (1750 € d'installation et 800 € d'abonnement annuel) qui ne comprend pas l'achat de logiciel, contrairement à Berger Levrault. Toutefois, il demande à M. BOILLIN d'interroger le prestataire sur 3 points (résiliation, abonnement et tranche démographique).

### Délibération

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au bureau de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2016.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits concernant les dépenses envisagées, comme suit :

#### Section de FONCTIONNEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – 613 - Non affectée		2 700 €
011 – 614 - Non affectée	2 700 €	
011 – 6156 - Non affectée		2 000 €
011 – 617 - Non affectée	29 €	
011 – 6257 - Non affectée	2 000 €	
042 – 6811 – Non affectée		29 €
<b>Total</b>	<b>4 729 €</b>	<b>4 729 €</b>

#### Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13 – 1328 - Non affectée	29 €	
20 – 2031 - Non affectée	1 100 €	
20 – 2051 - Non affectée		650 €
21 – 2158 - Non affectée	800 €	
21 – 2184 - Non affectée		800 €
27 – 275 - Non affectée		450 €
040 – 28158 - Non affectée		29 €
<b>Total</b>	<b>1 929 €</b>	<b>1 929 €</b>

### C. Compétence GEMAPI

M. BOILLIN Nicolas explique que suite à la réunion du 23 mai avec la CU du Grand Dijon, une réunion du CoPil « Inter Bassins » s'est déroulée le 30 juin 2016. A cette occasion, Il a été demandé de réfléchir, à une architecture des statuts et d'organisation future du syndicat TVO (Tille, Vouge et Ouche). Le SBV a rédigé un projet qui sera présenté au CoPil « Inter Bassins » le 14 octobre prochain.

Quelques éléments de réflexions sont portés à la connaissance des élus du bureau ; ils concernent :

- Les possibles statuts,
- La gouvernance à mettre en œuvre,
- La répartition financière,
- La population des bassins TVO.

A la suite, le Président propose de réunir le CoPil du SBV dont les membres sont :

- Le Président,
- Les 5 Vice-Présidents
- M. BOILLIN Jean Luc.

Cette réunion se tiendra, le 21 novembre 2016.

Il est rappelé qu'une invitation pour une journée de découverte des bassins TVO a été lancée pour le 13 octobre. Les réponses sont attendues, au plus tard, le 29 septembre.

D. Pluviométrie et hydrologie de 2016

M. BOILLIN Nicolas présente les données sur la station de Dijon Longvic en 2016

En moyenne sur les neuf premiers mois de l'année, il tombe 541.6 mm. Au 20 septembre, il a plu 652.8 mm, soit un excédent de 20 %. Il y a eu un excédent sur les six premiers mois de l'année de 52% et un déficit au cours des trois mois suivant de 40%. Les débits des cours d'eau ont chuté depuis début juillet (AP de limitation d'usage de l'eau en Côte d'Or, depuis le 13 septembre 2016). Suite à la pluie du WE dernier, les débits ont remonté; toutefois il n'est pas attendu de précipitation significative avant fin septembre (source Météo France)

E. Autres Informations

- M. ADRY, agriculteur d'Izeure a adressé aux Présidents et Vice-Présidents, un courrier demandant le bail de chasse sur la propriété du SBV à Izeure. Il est fait lecture du document. Le Président précise que le bail de chasse se termine le 3 septembre 2025. Après une explication détaillée de M. MORELLE, représentant de la société de chasse de Bessey les Cîteaux (dates de chasse pour la saison 2015/2016 et gibier tué), le bureau décide unanimement de ne pas répondre favorablement à la demande de M. ADRY.
- L'Appel à Projet (AAP) GEMAPI sur la « Démarche de restauration du champ d'expansion de crues de la Zone Humide de la Noire Potte » (cf. délibération du CS du 17 mars 2016) a été retenu par l'AERM&C. L'étude estimée à 30K€ sera aidée à 80%. L'appel d'offres sera engagé dans les prochains jours.
- M. BOUILLLOT s'interroge sur la zone d'activité de Beauregard à Ouges/Longvic et son impact sur les villages situés en aval. M. BOILLIN Nicolas explique que le DLE a été déposé et instruit par la CLE. Il dit que la compensation des pluies se fera sur une pluie statistique cinquantennale.
- M. BOUILLLOT précise avoir rencontré M. MONIN, délégué d'Ouges, à propos de l'entretien des banquettes, réalisées en 2009 par la commune, sur le Layer et ses conséquences sur l'évacuation des eaux pluviales. M. PAPILLON rencontre demain (le 23 septembre) M. MARACHE afin de connaître son avis sur le projet de la commune.
- M. COLLARDOT explique que beaucoup de demandes concernent la pousse de roseaux dans les fossés.
- Le prochain conseil syndical se déroulera le 8 novembre à 19h00 (lieu à définir).

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30. Il remercie les membres du bureau de leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.